

Information à l'attention du donneur - TETE FEMORALE

Avant intervention

Vous allez bénéficier de la mise en place d'une prothèse totale de hanche. Pour se faire, votre chirurgien va pratiquer une ablation de la tête fémorale. Avec votre accord, **votre tête fémorale peut être utilisée pour traiter des patients** ayant besoin d'une réparation ou reconstruction osseuse. Elle sera alors **conservée et préparée** par une **banque de tissus** qui en assurera la qualité et la sécurité, **en vue d'une greffe**.

Ce **don de tissu** est réalisé avec le concours de votre chirurgien, il n'entraîne **aucun risque** et le **temps opératoire ne sera pas impacté**. Ce **don est gratuit, anonyme et il n'engage aucun frais de votre part**.

Dans ce cadre, une série de mesures et de contrôles vont être mis en œuvre en complément de l'interrogatoire médical :

- Un prélèvement **naso-pharyngé pour le dépistage Covid-19**, à réaliser 48h maximum **avant l'intervention** ;
- La réalisation des **tests de dépistage virologique** pour **l'hépatite B, l'hépatite C, le VIH, la Syphilis, l'HTLV** lors du prélèvement (les tubes de sang vous seront prélevés lors de l'intervention chirurgicale);
- La **conservation de vos données médicales et un échantillon de sérum congelé** (en sérothèque) si de nouveaux contrôles étaient nécessaires ;
- Si votre tête fémorale ne peut être utilisée pour un usage thérapeutique, elle pourra être éventuellement utilisée avec votre accord pour un usage scientifique afin d'améliorer les procédés des greffes osseuses.

Les **informations médicales** comme les **résultats d'examens biologiques**, permettront de **valider la tête fémorale**, elles ne seront **accessibles qu'aux seules personnes autorisées** et **transmises à votre chirurgien si nécessaire**.

Nous **vous remercions** de participer par votre don au traitement de patients pour lesquels le recours à des greffons osseux est nécessaire. Par ce geste généreux, vous aidez les équipes médicales à la prise en charge de nombreux patients en attente de greffe.

Suite au don

Suite au don, votre vigilance en tant que donneur sera primordiale dans les 28 jours qui vont suivre pour œuvrer à la sécurité des patients greffés.

Certains évènements survenant durant cette période devront être **communiqués immédiatement** à votre chirurgien, tels que :

- Des **signes d'infections** ou **une fièvre supérieure à 38°C**.
- Dans le contexte actuel d'épidémie du Covid-19, des **signes d'une infection respiratoire** (fièvre, toux, essoufflement, fatigue), un **syndrome grippal** (maux de tête, douleurs musculaires et articulaires), des **symptômes digestifs** (vomissement, diarrhée, perte de goût ou d'odorat), ou des **symptômes oculaires** (conjonctivite).

D'une façon générale, nous vous demandons d'informer votre chirurgien en cas de problème de santé nécessitant une consultation médicale ou une hospitalisation survenant dans le mois qui suit le prélèvement.

Coordonnées de la personne à contacter



INFORMATION CONCERNANT LE TRAITEMENT DE VOS DONNEES PERSONNELLES DANS LE CADRE DE VOTRE DON DE TISSUS

Dans le cadre du prélèvement de vos tissus en vue de leur utilisation à des fins thérapeutiques, certaines de vos données à caractère personnel vont être traitées par l'établissement préleveur dans lequel votre chirurgien opère, en tant que responsable de traitement (ci-après « **le traitement de données personnelles** »).

Vos données à caractère personnel (ci-après les « **données** » ou « **données personnelles** ») comprennent votre état-civil (nom d'usage et / ou de naissance, prénom), votre sexe, votre numéro de téléphone, certaines données de santé (antécédents médicaux, résultats d'examens cliniques et physiques, résultats d'analyses biologiques, pathologie, contre-indications potentielles, incident ou effet indésirable lié au prélèvement,...).

Le traitement de vos données personnelles a pour fondement juridique le consentement (article 6 du Règlement général sur la protection des données n°2016 / 679 dit « **RGPD** »).

Vos données sont conservées pour une durée de 30 ans à compter de l'utilisation du tissu ou de sa date de péremption, conformément à la réglementation en vigueur.

Ces données sont utilisées par le personnel habilité de l'établissement préleveur, et sont transmises à une banque de tissus de l'EFS qui se charge de la préparation des greffons. Cette dernière est susceptible de transmettre ces informations à un établissement greffeur ou à une autre banque de tissus, conformément à la réglementation.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur vos données personnelles ; vous pouvez aussi demander la restriction du traitement de vos données personnelles, révoquer votre consentement à tout moment sans avoir à vous justifier, et demander la suppression de vos données personnelles, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée (dite « **loi informatique et libertés** ») et du RGPD, à condition de justifier de votre identité. Cependant, certaines données ne pourront peut-être pas être effacées, au titre des articles 17.3.c et 17.3.d du RGPD, si cette suppression est susceptible de rendre impossible ou de compromettre gravement la réalisation des objectifs poursuivis.

Vous pouvez exercer ces droits en le demandant par écrit auprès du délégué à la protection des données (DPO) de l'établissement préleveur. Vous disposez enfin de la possibilité de déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).